

## **REPORTERS SANS FRONTIÈRES (RSF)**

**Point à l'ordre du jour :** Comment la communauté internationale peut-elle garantir la liberté de la presse et la protection des journalistes face à la montée des censures, des violences politiques et de la concentration des médias ?

### **I. INTRODUCTION ET MANDAT**

Reporters Sans Frontières (RSF), fondée en 1985 à Montpellier et reconnue d'utilité publique par la République française depuis 1995, est aux avant-postes de la défense et de la promotion de la liberté de l'information dans le monde. Dotée d'un statut consultatif spécial auprès du Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC), RSF collabore directement avec le Conseil des droits de l'homme de l'ONU, l'UNESCO, le Conseil de l'Europe et l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF). Son mandat s'inscrit dans l'esprit de l'**article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme** et de la Charte de Munich sur l'éthique journalistique de 1971, deux piliers du cadre juridique international que cette Commission est appelée à défendre.

L'état de la liberté de la presse en 2025 n'est pas seulement alarmant : c'est une urgence civilisationnelle. Des journalistes sont tués, censurés, sanctionnés et exclus des zones de conflit à un rythme qui menace fondamentalement le droit de l'humanité à accéder à une information fiable. RSF présente cette note pour identifier les deux vecteurs les plus urgents de cette crise : la culture d'impunité entourant les meurtres de journalistes, et l'instrumentalisation des infrastructures numériques et financières contre la liberté de la presse.

### **II. L'ÉPIDÉMIE D'IMPUNITÉ : JOURNALISTES TUÉS DANS L'EXERCICE DE LEURS FONCTIONS**

Entre le 1er décembre 2024 et le 1er décembre 2025, RSF a recensé **67 journalistes tués directement dans l'exercice de leur métier** dans 22 pays. Ces morts ne sont pas des accidents : elles sont la conséquence directe de violences ciblées et d'une négligence systémique. La répartition géographique de ces décès révèle la gravité et l'ampleur de la crise :

- Gaza / Territoires palestiniens occupés : environ 29 journalistes tués (43 % des cas), ciblés par les forces israéliennes dans le cadre du conflit armé prolongé. Le Syndicat des journalistes palestiniens recense plus de 255 journalistes tués à Gaza depuis octobre 2023, soit 18 % de l'ensemble des victimes dans l'enclave. Gaza est devenu l'environnement le plus meurtrier pour les journalistes de l'histoire moderne.
- Mexique : 9 journalistes assassinés, principalement par des réseaux criminels organisés liés au narcotrafic et à la corruption, faisant du Mexique le pays le plus dangereux hors zone de guerre active.
- Soudan : 4 journalistes tués dans le cadre de la guerre civile opposant les factions armées.
- Ukraine : 3 journalistes tués dans des zones de conflit, notamment par des frappes de drones et de missiles russes.

### **III. CENSURE NUMÉRIQUE ET SOUVERAINETE : QUAND LES INFRASTRUCTURES DEVIENNENT DES ARMES**

La seconde menace critique contre la liberté de la presse opéré par un mécanisme plus subtil mais tout aussi corrosif : l'instrumentalisation des infrastructures numériques et financières pour réduire au silence ceux qui font respecter le droit international protecteur des journalistes. L'affaire du juge français de la CPI Nicolas Guillou en est l'illustration la plus saisissante.

Le 20 août 2025, le secrétaire d'Etat américain Marco Rubio a imposé des sanctions au juge Guillou en vertu du décret présidentiel 14203, signé par le président Trump le 6 février 2025, en représailles aux mandats d'arrêt de la CPI visant le Premier ministre israélien Netanyahu et l'ex-ministre de la Défense Gallant. A ce jour, **11 magistrats de la CPI sont sous sanctions américaines**, dont 9 juges et le procureur général. C'est une attaque directe contre l'indépendance du seul tribunal pénal international permanent.

Les conséquences concrètes pour le juge Guillou illustrent comment la dépendance numérique se traduit en instrument de coercition. Tous ses comptes auprès d'entreprises américaines (Amazon, PayPal, Airbnb) ont été fermés. Ses cartes Visa, Mastercard et American Express ont été annulées. Comme la majorité des transactions internationales sont libellées en dollars ou traitées via des réseaux bancaires américains, il se retrouve de facto en interdit bancaire mondial. Même une réservation d'hôtel en France effectuée via Expedia a été annulée. Sa famille est interdite d'accès aux Etats-Unis.

RSF considère cela non pas comme une attaque contre un seul juge, mais comme un modèle de réduction au silence de l'écosystème entier qui protège les journalistes : si les tribunaux qui poursuivent les crimes contre les professionnels de la presse peuvent être paralysés par des sanctions, si les juges qui font respecter le droit international peuvent être financièrement détruits, alors l'infrastructure juridique qui sous-tend la liberté de la presse s'effondre. L'avertissement du juge Guillou s'adresse à cette Commission : "Sans souveraineté numérique et financière, la communauté internationale ne pourra pas protéger le droit international."

Ce phénomène s'inscrit dans un schéma plus large. Des gouvernements du monde entier déploient des **légalisations restrictives, des pressions économiques, une surveillance numérique et une censure des plateformes** pour contrôler les flux d'information, en particulier lors des crises.

#### **IV. APPELS À L'ACTION DE RSF**

RSF appelle les Etats membres et les organes compétents des Nations Unies à adopter sans délai les mesures suivantes :

##### **Sur l'impunité et la sécurité des journalistes :**

- Mettre en place des mécanismes de surveillance indépendants mandatés par l'ONU pour enquêter et rendre compte annuellement du taux de poursuites judiciaires des crimes contre les journalistes, assortis d'objectifs de responsabilisation contraignants pour les Etats membres.
- Garantir l'accès sans entrave des journalistes indépendants à toutes les zones de conflit, conformément au droit humanitaire international et aux Conventions de Genève, y compris et en particulier à Gaza.

##### **Sur la souveraineté numérique et l'indépendance institutionnelle :**

- Appeler l'Union européenne et les autres organisations régionales à activer des mécanismes de blocage, tels que le Règlement de blocage européen, pour protéger leurs citoyens et institutions des effets extraterritoriaux de sanctions à motivation politique.
- Promouvoir le développement d'infrastructures de paiement et numériques indépendantes, non indexées sur le dollar, afin de réduire les vulnérabilités structurelles qui permettent la censure financière des journalistes, des professionnels du droit et de la société civile.

#### **V. CONCLUSION**

Le journalisme n'est pas une profession que les Etats ont le droit de tolérer selon leur bon vouloir : c'est la condition de la légitimité démocratique elle-même. Lorsque des journalistes sont tués en toute impunité, lorsque les tribunaux qui les protègent sont étouffés financièrement, et lorsque les infrastructures numériques sont endommagées pour faire taire la vérité, ce ne sont pas seulement les médias qui souffrent : c'est l'ordre démocratique tout entier.

RSF appelle cette Commission à agir avec l'urgence que ce moment exige. Les meurtres documentés en 2025, les sanctions contre les juges de la CPI, l'exclusion des reporters de Gaza : ce ne sont pas des incidents isolés. Ce sont les symptômes d'une régression mondiale qui, si elle n'est pas enrayée, deviendra irréversible.

RSF se tient prête à travailler avec toutes les délégations attachées à la protection de la libre circulation de l'information comme fondement de la paix, de la responsabilité et de la dignité humaine. Comme l'a déclaré le juge Guillou devant la Cour de cassation française, les juges et procureurs de la justice internationale *"résistent et continueront de résister."* RSF aussi.